

Contrat de concession de licence de marque en vue de gazéifier et de commercialiser l'eau de Besançon sous l'appellation «Bisontine Pétillante»

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : La Ville de Besançon a initié une démarche de communication importante en 2006 sur la qualité de l'eau du réseau d'eau potable. «La Bisontine» a ainsi été créée et mise en avant comme un produit de qualité, agréable à boire, peu coûteux et respectueux de l'environnement.

Dans le prolongement de cette action, et dans le but de diversifier cette communication, il est proposé d'étendre cette démarche à travers un nouveau produit, gazéifié, qui serait diffusé sous le nom de «Bisontine Pétillante».

Une démarche globale a ainsi été initiée avec la Société «Rième Boissons», implantée à Besançon depuis plus de 10 ans en vue de créer ce nouveau produit en conservant les valeurs de la campagne initiale et notamment les points clefs du développement durable :

«Cette eau produite par la Ville de Besançon est issue de ressources locales et renouvelables. Prélevée dans la Loue, à Chenecey-Buillon, elle est traitée par décantation, filtration et désinfection finale à l'Ozone. La gestion de son cycle est certifiée ISO 9001 et ISO 14001.

Embouteillée et gazéifiée à Besançon par RIÈME Boissons, limonadier artisanal depuis 1921, elle bénéficie de circuits de transport court.

Vendue uniquement en bouteille de verre consignée, les emballages ne sont pas perdus mais lavés et réutilisés.

Enfin le montage des capsules est réalisé par les travailleurs handicapés du CHAT de la Ville de Besançon».

Ce produit élaboré localement serait donc distribué également localement dans les bars et les restaurants et dans quelques points de ventes grand public, capables de gérer le circuit de bouteilles consignées.

Afin de mettre en oeuvre ce projet, un contrat de trois années portant sur la gazéification de l'eau et sa commercialisation serait passée avec Rième Boissons. La Ville prendrait à sa charge une partie des dépenses de communication sur ce produit, notamment la conception de l'étiquetage et la fourniture d'objets promotionnels. Parallèlement la marque serait concédée à Rième Boissons, en contrepartie d'une rémunération de 0,04 €/bouteille vendue reversée à la Ville de Besançon. Globalement cette opération de communication trouvera ainsi une contrepartie financière possible suivant l'ampleur du succès commercial. Il n'est toutefois pas attendu de bénéfices substantiels dans les premières années.

La Société Rième s'engage à commercialiser la «Bisontine Pétillante» auprès des restaurateurs et des points de vente grand public au tarif maximum de 0,45 €/bouteille hors consignation, ce qui doit permettre de proposer au consommateur final, une bouteille à un tarif plus intéressant que les principales marques d'eau gazeuse.

Enfin, il est précisé qu'une autorisation préfectorale de commercialisation et de diffusion du produit est nécessaire.

Un dossier de demande d'autorisation préfectorale a donc déjà été déposé en vue d'obtenir cette autorisation. Les conclusions des services préfectoraux sont attendues pour le printemps 2008. En cas de réponse positive, la «Bisontine pétillante» pourrait ainsi être diffusée aux premiers beaux jours.

Sous réserve de l'autorisation préfectorale susvisée, le Conseil Municipal est appelé à :

- autoriser la concession de la marque «La Bisontine» à la Société Rième en vue de sa gazéification et de sa commercialisation

- autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir.

«M. Christophe LIME : Je vais être très rapide. Par rapport à ce que vous avez déjà pu lire dans la presse, on est quand même dans la suite de la valorisation de l'eau distribuée par la régie. Je rappelle qu'il y a 4 axes sur lesquels on travaille. C'est la qualité et on y travaille depuis deux-trois ans y compris dans le cadre de sa valorisation avec les certifications, avec un certain respect par rapport à cette qualité. Au niveau des coûts on essaie de faire un certain nombre d'efforts, le Maire l'a dit dans le cadre des orientations budgétaires, pour ne pas augmenter l'eau. Je pense que c'est important. Je crois que quand on est parti dans le cadre de l'annonce de cette mise en place d'un nom, c'était pour dire que derrière le fait que l'eau coule, ça paraît très très simple, mais il y a 100 agents, de l'ingénieur au releveur, qui font que ce service-là peut être rendu en toute qualité.

Les deux autres points, c'est le respect de l'environnement. Cela va permettre aujourd'hui dans un premier temps aux restaurateurs, quand on aura eu l'autorisation de la DDASS pour pouvoir la mettre en œuvre, d'éviter d'avoir des transports. C'est quand même plus intéressant d'avoir de l'eau pétillante sur Besançon plutôt que d'aller la chercher de l'autre côté de la France. Et puis je dirais que le dernier point c'est le social et la solidarité puisque vous remarquerez que c'est le même dispositif qu'une limonade de chez RIEME puisque c'est avec RIEME qu'on passe un accord et que c'est le CHAT qui fait une partie du travail. Donc on tient les trois pôles du développement durable : l'économie, le développement et le social et je pense que ça peut être la vitrine de la Ville de Besançon.

Je terminerai simplement en indiquant qu'une enquête a été réalisée puisqu'on fait des sondages de populations tous les trois ans et le dernier sondage est tombé à fin 2007. Je vais vous donner deux chiffres intéressants : 83 % des Bisontins boivent plus ou moins régulièrement de l'eau du robinet contre 67 % en 2004 soit une augmentation de 16 %, c'est-à-dire que la valorisation, le fait de rassurer la population, de l'inviter à boire cette eau en toute tranquillité, en toute quiétude, a permis d'augmenter de 16 % le nombre d'usagers qui boivent assez régulièrement l'eau du robinet. D'autre part, la proportion de gens qui ne boivent que de l'eau du robinet est passée de 41 % à 49 %. Il faut savoir que par rapport à la moyenne nationale on est au double puisque c'est 25 % au niveau national et nous on est à 50 %, ça veut dire qu'il y a plus du double de gens qui boivent régulièrement de l'eau sur la Ville de Besançon et là on est aussi dans le développement durable. Je tenais quand même à féliciter, puisque c'est quand même le dernier Conseil Municipal, l'ensemble des services qui ont travaillé sur ce projet, la communication, le cabinet comme les services de l'eau et de l'assainissement parce qu'on a travaillé en équipe et je pense que cela a été un élément sur lequel on a une valorisation. On a aussi des couvertures médiatiques importantes, je crois qu'on a eu plus d'une centaine d'articles sur la première opération et aujourd'hui on a été interrogé par les Échos, donc on aura un article sûrement lundi ou mardi dans les Échos, je pense que c'est aussi intéressant.

M. LE MAIRE : Arrêtez, arrêtez, ça fait trop là, n'en jetez plus, la coupe est pleine ! J'applaudis des deux mains».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de Mme CHAUVET), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 février 2008.